VILLE DE CHARLESBOURG

Secteur: Bourg-Royal Annexe au règlement: 96-2921 Amendement: RVQ-736

CDII	1 =	DEG	SDEC	IEIC V.	TIONS	NO

746

Zones assujetties :

Concordance de la ou des zone(s):

-										
Type d'usage	Groupe d'usage		Identification des usages autorisés dans la zone							
		1	2	3	4	5	6	7	8	
HABITATION	Habitation I (Unifamiliale)	X	Х							
	Habitation II (Bifamiliale)									
	Habitation III (Trifamiliale)									
	Habitation IV (Unif. triplée, quadruplée)									
	Habitation V (Collective)									
	Habitation VI (Multifamiliale)									
	Habitation VII (Mais. mobile, unimodulaire)	+								
	Trabitation vir (wais: mobile, driimoddiaire)	-								
OOMMEDOE DE	Opposite the second of the sec	_								
COMMERCE DE	Commerce de vente et service I									
VENTE ET SERVICE	Commerce de vente et service II									
	Commerce de vente et service III									
	Commerce de vente et service IV									
	Commerce de vente et service V									
	Commerce de vente et service VI									
	Commerce de vente et service VII									
SERVICE RECREATIF	Service récréatif I	-								
SERVICE RECREATII		_								
	Service récréatif II									
PUBLIC ET	Public et institutionnel I									
INSTITUTIONNEL	Public et institutionnel II					l				
	Public transport et communication III									
INDUSTRIEL	Industriel I	_	†		†			†		
	Industriel II	+	1		1	1		 		
		+	 	!	+	 	!	 	!	
	Industriel et extraction III		<u> </u>		<u> </u>	<u> </u>		<u> </u>		
			<u> </u>		<u> </u>			<u> </u>		
AGRO-FORESTIER	Agro-forestier I									
	Agro-forestier II					l				
USAGES										
SPECIFIQUEMENT		+	1		†			1		
AUTORISES		_	1			 		1		
I O I O NOLO		+	 	!	+	 	!	 	!	
1			<u> </u>		<u> </u>	<u> </u>		<u> </u>		
USAGES										
SPECIFIQUEMENT										
EXCLUS										
		-								
OBJET DU REGLEMENT	PRESCRIPTION DU REGLEMENT	-								
STRUCTURE DU		_								
	Bâtiment isolé									
BÂTIMENT	Bâtiment jumelé	Х								
	Bâtiment contigu		Х							
IMPLANTATION DU	Marge de recul min. (chacune des rues)	4,0	6,0							
BÂTIMENT	Hauteur du mur : % minimal exigé									
PRINCIPAL	maximal exigé (m)									
I KINOII AL	Marge latérale Min. 1 marge (m)	4,0	4,0							
		4,0	4,0							
	Hauteur du mur % minimal exigé									
	maximal exigé (m)									
	Min. somme des marges	4,0	4,0		ļ					
	Hauteur du mur % minimal exigé		<u></u>	<u></u>	<u></u>	<u> </u>			L	
	maximal exigé (m)									
	Marge arrière minimale (m)	9,0	9,0							
	Hauteur du mur % minimal exigé		<u> </u>							
ī								1		
	maximal exide imi								.	
	maximal exigé (m)									
CADACTEDISTICLIES		4	^							
	Nombre de logements minimum	1	3							
DU BÂTIMENT	Nombre de logements minimum maximum	1 1	3 7							
DU BÂTIMENT	Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum									
DU BÂTIMENT	Nombre de logements minimum maximum									
DU BÂTIMENT	Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum									
DU BÂTIMENT	Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum	1	7							
DU BÂTIMENT	Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum	1 1 2	1 2							
DU BÂTIMENT	Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum Hauteur minimum (m)	1 1 2 4,5	7 1 2 4,5							
DU BÂTIMENT	Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum Hauteur minimum (m) maximum (m)	1 1 2 4,5 8,5	7 1 2 4,5 8,5							
DU BÂTIMENT	Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum Hauteur minimum (m) maximum (m) Largeur minimale sur rue (m)	1 1 2 4,5	7 1 2 4,5							
DU BÂTIMENT	Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum Hauteur minimum (m) maximum (m) Largeur minimale sur rue (m) R.P.T. % minimal	1 1 2 4,5 8,5	7 1 2 4,5 8,5							
DU BÂTIMENT	Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum Maximum Hauteur minimum (m) Largeur minimale sur rue (m) R.P.T. % minimal Surface max. du bâtiment (m2) G VII	1 1 2 4,5 8,5	7 1 2 4,5 8,5							
DU BÂTIMENT	Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum Hauteur minimum (m) maximum (m) Largeur minimale sur rue (m) R.P.T. % minimal	1 1 2 4,5 8,5	7 1 2 4,5 8,5							
DU BÂTIMENT	Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum Maximum Hauteur minimum (m) Largeur minimale sur rue (m) R.P.T. % minimal Surface max. du bâtiment (m2) G VII	1 1 2 4,5 8,5	7 1 2 4,5 8,5							
DU BÂTIMENT	Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum Hauteur minimum (m) Largeur minimale sur rue (m) R.P.T. % minimal Surface max. du bâtiment (m2) G VII Surface max. du bâtiment (m2) autres R.P.T. % maximal	1 1 2 4,5 8,5	7 1 2 4,5 8,5							
DU BÂTIMENT	Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum Hauteur minimum (m) Largeur minimale sur rue (m) R.P.T. % minimal Surface max. du bâtiment (m2) G VII Surface max. du bâtiment (m2) autres R.P.T. % maximal Espaces libres Sup. min. / log. (m2)	1 1 2 4,5 8,5	7 1 2 4,5 8,5							
DU BÂTIMENT	Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum Hauteur minimum (m) maximum (m) Largeur minimale sur rue (m) R.P.T. % minimal Surface max. du bâtiment (m2) G VII Surface max. du bâtiment (m2) autres R.P.T. % maximal Espaces libres Sup. min. / log. (m2) % de la superficie du terrain	1 2 4,5 8,5 6,0	7 1 2 4,5 8,5 6,0							
DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum Hauteur minimum (m) maximum (m) Largeur minimale sur rue (m) R.P.T. % minimal Surface max. du bâtiment (m2) G VII Surface max. du bâtiment (m2) autres R.P.T. % maximal Espaces libres Sup. min. / log. (m2) % de la superficie du terrain Densité minimale (log/ha)	1 2 4,5 8,5 6,0	7 1 2 4,5 8,5 6,0							
DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum Hauteur minimum (m) maximum (m) Largeur minimale sur rue (m) R.P.T. % minimal Surface max. du bâtiment (m2) G VII Surface max. du bâtiment (m2) autres R.P.T. % maximal Espaces libres Sup. min. / log. (m2) % de la superficie du terrain	1 2 4,5 8,5 6,0	7 1 2 4,5 8,5 6,0							
DU BÂTIMENT PRINCIPAL	Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum Hauteur minimum (m) Largeur minimale sur rue (m) R.P.T. % minimal Surface max. du bâtiment (m2) G VII Surface max. du bâtiment (m2) autres R.P.T. % maximal Espaces libres Sup. min. / log. (m2) % de la superficie du terrain Densité minimale (log/ha) P.I.I.A.	1 2 4,5 8,5 6,0	7 1 2 4,5 8,5 6,0							
	Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum Hauteur minimum (m) Largeur minimale sur rue (m) R.P.T. % minimal Surface max. du bâtiment (m2) G VII Surface max. du bâtiment (m2) autres R.P.T. % maximal Espaces libres Sup. min. / log. (m2) % de la superficie du terrain Densité minimale (log/ha) P.I.I.A. Article 4.1.3.7	1 2 4,5 8,5 6,0	7 1 2 4,5 8,5 6,0 25 X							
DU BÂTIMENT PRINCIPAL REFERENCES AU	Nombre de logements minimum maximum Nombre de chambres minimum maximum Nombre d'étages minimum maximum Hauteur minimum (m) Largeur minimale sur rue (m) R.P.T. % minimal Surface max. du bâtiment (m2) G VII Surface max. du bâtiment (m2) autres R.P.T. % maximal Espaces libres Sup. min. / log. (m2) % de la superficie du terrain Densité minimale (log/ha) P.I.I.A. Article 4.1.3.7	1 2 4,5 8,5 6,0	7 1 2 4,5 8,5 6,0							